



CONVENTION
BILLETTERIE DE TIERS
2024

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 083-218300507-20240619-2024_116-AR



ENTF **Draguignan**
MAIRIE DE DRAGUIGNAN

28, rue Georges Cisson

83300 DRAGUIGNAN

Siret : 218 300 507 00017

Ape : 8411 Z

Licence : 2-1084814 et 3-1084815

Représentée par Monsieur Richard STRAMBIO,

Maire de Draguignan

Ci après dénommée La Ville, d'une part

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :

Conformément à la délibération..... en date du

ARTICLE 1er - OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place, de réservation et de vente de la billetterie du spectacle..... du (date)

Ce service entre dans le cadre de la Régie n°19 de la Ville de vente de billetterie pour le compte de tiers.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DE LA VILLE :

La Ville via sa régie n°19 « Animation Évènements », s'engage à assurer la réservation et la vente des billets du spectacle de qui se déroulera le (date) à (heures) à (lieux)

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR :

L'Organisateur s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la gestion des billets (tarifs, horaires, nombre de places, infos pratiques, programmes...)

Il s'engage à faire figurer le logo et les coordonnées de la Ville sur ses supports de promotion et de communication. Il s'engage également à tenir la Ville informée de toute modification du programme de la manifestation.

ARTICLE 4 - PRIX DES BILLETS :

- Tarif plein : €*

- Tarif réduits : €*

*(hors frais de location des réseaux)

ARTICLE 5 - MODALITÉ :

La billetterie, numérique, sera mise en place par la Ville. Elle sera disponible en ligne sur le site <https://billetterieculture.dracenie.com/>.

Il s'agit d'une billetterie avec - sans placement (rayer la mention inutile), il n'y a pas de plan de site joint à la convention - il y a un plan de site joint à la convention (rayer la mention inutile). L'Organisateur fixe et communique à la Ville le nombre de billets disponibles à la vente.

La Ville fera un point régulier sur les ventes avec l'Organisateur, qui pourra le cas échéant réviser le nombre de places disponibles à la vente.

La réservation pourra se faire au point de vente du Service Animation de la Ville situé au Centre Joseph Collomp 1^{er} étage Place René Cassin, 83300 Draguignan, aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Les règlements se feront le jour de l'achat du billet, en espèces, en cartes bancaires, en ligne (pour les réservations sur le site internet), en chèques à l'ordre du Trésorier Municipal.

En échange, la Ville remettra le billet imprimé ou en version numérisée. La Ville effectue la réservation et la vente des billets jusqu'à la veille de la représentation. L'Organisateur effectuera la vente des billets sur place le jour de la représentation.

ARTICLE 6 - REGLEMENT ET FRAIS DE RESERVATION :

À l'issue de la représentation, la Ville fera un état des ventes et encaissements du spectacle.

L'Organisateur établira alors une facture à la Ville, correspondant aux ventes, déduction faite des frais de commission de 0,85 €.

La facture sera réglée directement par la Régie n° 19 de la Ville, par chèque à l'ordre de l'Organisateur.

ARTICLE 7 - DURÉE DE LA CONVENTION :

La présente convention est conclue de sa date de signature à la date de fin de la représentation, soit jusqu'au (date).

ARTICLE 8 - ANNULATION :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Dans ce cas il se chargera du remboursement des places achetées par les spectateurs.

ARTICLE 9 - LITIGES :

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Toulon.

ARTICLE 10 - CONTACTS :

Régie Animations Évènements n°19

Cécilie LORRAI, 04.94.60.31.59, cecilie.lorrai@ville-draguignan.fr

STRUCTURE

Contact,

Fait en triple exemplaires, le.....

LA VILLE

Monsieur Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

L'ORGANISATEUR

Lu et approuvé
Cachet et signature

Lu et Approuvé
Cachet et signature

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 083-218300507-20240619-2024_116-AR

